

Le P'tit CHAPELLIN

Bulletin N° 12

Mai 2017

SOMMAIRE

Édito.....	1
Vie municipale.....	2 à 7
Vie intercommunale.....	8
Vie associative.....	9 à 12
Agenda & état civil.....	12

INFOS PRATIQUES

Permanences de la mairie

Mardi :

9h à 11h30 - 13h30 à 16h30

Mercredi 9h à 11h30

Judi 16h à 18h45

Vendredi :

8h30 à 11h30 - 14h à 16h

Secrétaire :

Mme Christelle Lapierraz

Tél. 04 50 94 57 28

Fax 04 50 94 46 24

Mail: secretaire@la-chapelle-rambaud.fr

Site : www.la-chapelle-rambaud.fr

Location de la salle communale

Auprès de M. le Maire

Pendant les permanences

N° standard C.C.P.R.* :

04 50 03 39 92

Déchetterie du Pays Rochois :

Du 15 avril au 14 octobre

Du lundi au vendredi 8h - 12h

et 14h - 19h

Le samedi : 8h - 19h

Fermé le dimanche et les jours fériés.

Renseignements & obtention du

badge : C.C.P.R.*

Horaires bibliothèque :

Mardi de 15h45 à 17h30

Noms des responsables

C. Barral : 04 50 94 58 62

M-F. Marmoux : 06 21 07 90 35

R. Poret : 04 50 85 13 45

M. Rey-Gainon : 04 50 94 57 04

* Communauté de Communes du Pays Rochois

ÉDITO

Que s'est-il passé depuis le dernier p'tit Chapellin sur notre commune ?

Dans notre Conseil Municipal, M. Erwan Champroux, très pris par son entreprise, a démissionné de ses fonctions de 2ème adjoint mais a conservé sa place de conseiller municipal et de responsable de la commission scolaire. Le Conseil après en avoir délibéré, n'a pas jugé nécessaire d'élire un 3ème adjoint. De ce fait, Mme Marguerite SAGE passe de 3ème à 2ème adjointe.

Comme vous pourrez le constater, le bilan financier pour 2016 est très positif. Certains travaux qui sont dans les tiroirs depuis de nombreuses années vont pouvoir être lancés :

- Rénovation de la salle communale

Cette dernière est de plus en plus utilisée : location par les particuliers, occupation par les associations, le foyer de ski de fond, mais aussi depuis cette année, par les services périscolaires de restauration et de garderie. Une rénovation tant au niveau énergétique, phonique, qu'ergonomique semble nécessaire.

- Rénovation du garage de la cure (toiture, renforcement de la dalle)

- Réfection du toit de la mairie

- Enfouissement de certaines lignes électriques

Dans ce numéro vous trouverez aussi des informations sur les dernières étapes du P.L.U. que le Conseil Municipal a arrêté le 12 Mai 2017. Un gros travail a été fait. M.SARTORI de l'Agence Des Territoires, a bien su nous guider pour que ce PLU soit en conformité avec le SCOT du Pays Rochois et que toutes les lois sur l'urbanisme en vigueur aujourd'hui, soient respectées. Nous avons, je crois, fait pour le mieux pour être en phase avec toutes ces contraintes.

Ce début d'année est aussi marqué par de grandes élections pour la France : je vous remercie d'avoir participé aux élections présidentielles à plus de 91% pour le premier tour, et à plus de 87% pour le 2ème tour, implication qui souligne votre grand sens du civisme ! Je vous invite d'ores et déjà, à tous venir voter pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017.

Quelles incidences aura ce nouveau gouvernement sur nos collectivités ?

Bien des questions sont en suspens. Allons-nous regrouper les Communautés de Communes ? Les petites communes comme la nôtre ? Il faudra être très attentifs, vigilants, réactifs pour ne pas avoir à subir des directives qui ne nous conviendraient pas. Pensons ensemble à notre si belle commune, la plus jeune du Pays Rochois, vivante, dynamique, soucieuse de son patrimoine.

Je terminerai par une pensée pour le Maire d'Arenthon, Alain VELLUZ qui nous a quitté brutalement. Apprécié par tous les maires pour son jugement dans les décisions importantes, il nous laisse un grand vide.

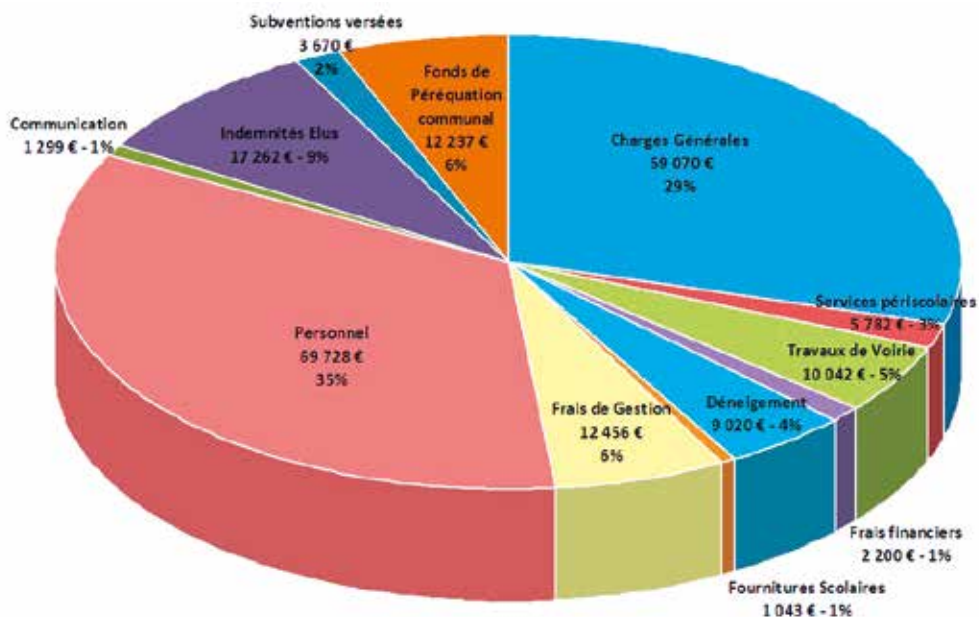
Bonne lecture,
Pierre MARMOUX

Du renouveau ce printemps dans la mise en forme du P'tit Chapellin !!

Comme vous êtes nombreux à apprécier la brochure municipale et qu'elle nous semble très utile à la bonne circulation des informations dans notre village, le conseil municipal a décidé de confier désormais sa mise en forme à un professionnel de l'édition afin d'améliorer encore votre confort de lecture. Nous espérons que cette nouvelle présentation vous procurera encore plus de plaisir et d'intérêt !!

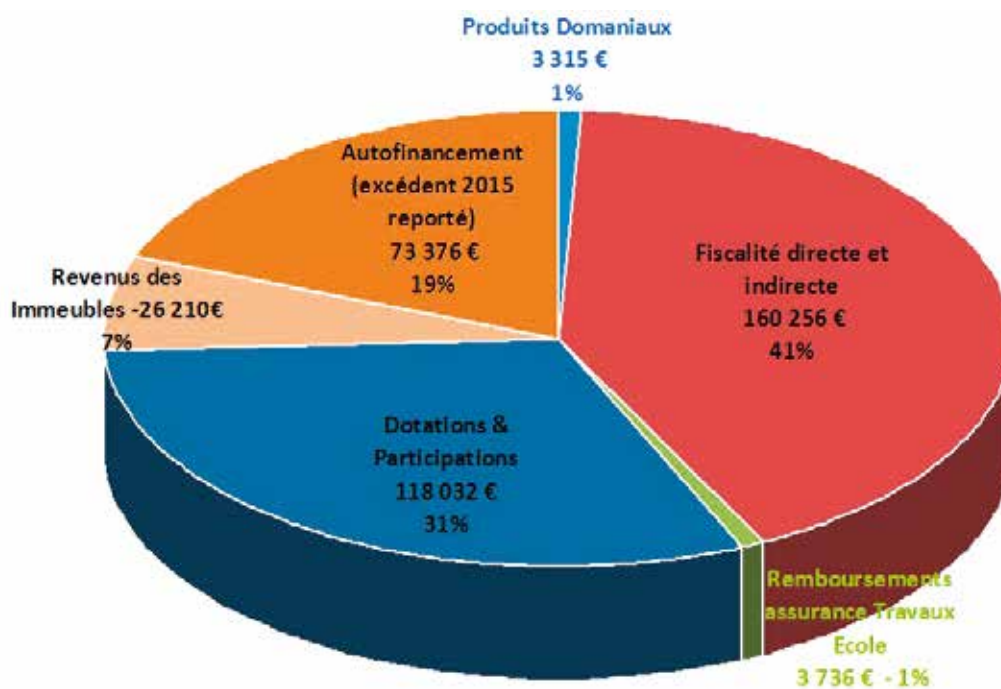
COMPTES ADMINISTRATIFS

Fonctionnement - Dépenses: 201 440 €



Fonctionnement - Recettes: 384 925 €

Résultat de fonctionnement 2016 (Recettes - Dépenses): 183 485 €



INVESTISSEMENT 2016

DEPENSES		RECETTES	
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	9 989 €	RECETTES DE L'EXERCICE	52 261 €
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	148 178 €	Subvention accessibilité handicapés	10 800 €
PLU	13 018 €	Subvention presbytère	12 107 €
Eglise	120 026 €	Taxe aménagement	279 €
Chaudière	1 371 €	Fonds de compensation TVA	10 275 €
Cantine	7 459 €	Subvention voirie	18 800 €
Relevé Géomètre pour limites terrains	2 256 €		
Projecteur & imprimante	1 235 €	EXCEDENT DE FONCTIONEMENT 2015	150 000 €
Tablettes école	1 312 €	REPORT EXCEDENT INVESTISSEMENT 2015	465 995 €
Etagère bibliothèque	1 109 €		
Perceuse visseuse	392 €		
TOTAL DEPENSES	158 167 €	TOTAL RECETTES	668 257 €
		RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016	510 090 €

PLU

Le dossier est désormais consultable en Mairie

Depuis le 12 mai 2017, le PLU a été arrêté et le dossier complet (zonage, règlement) a été mis en consultation en Mairie. Vous pouvez venir le consulter pendant les heures de permanence de la Mairie.

Il a été envoyé parallèlement aux personnes publiques qui ont 3 mois pour commenter.



De septembre 2015 à février 2017, 18 réunions de travail et 2 réunions publiques ont été nécessaires pour élaborer le projet de PLU et le présenter aux habitants de la commune.

L'élaboration du projet d'aménagement des 450 ha de la commune a nécessité la prise en compte de différents éléments tels que la carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales, la préservation des corridors écologiques tant pour la flore que pour la faune, ainsi que les contraintes liées à l'assainissement.

Par ailleurs, la croissance démographique ne doit pas dépasser 1,2% par an sur la durée du SCOT. Ajoutons que le législateur avec les nouvelles règles du GRENELLE, incite à la densification des centres bourgs.

Le zonage faisant état des parcelles constructibles, présenté lors de la dernière réunion publique, tient compte de toutes ces considérations. Ainsi la dispersion des constructions, sur l'ensemble de la commune, est un temps révolu.

A suivre en septembre : l'enquête publique



Au retour des commentaires, la commune saisira le tribunal administratif pour désigner un enquêteur public. Les propriétaires dont les terrains ne sont pas en zones urbanisables et désirant rendre leurs parcelles constructibles, doivent soumettre leurs requêtes auprès du commissaire enquêteur, lors de l'enquête publique en septembre. Ce dernier aura 1 mois pour remettre son rapport. Le conseil municipal prendra alors position sur les commentaires des personnes publiques et du commissaire enquêteur.

Le dossier final du PLU devrait être remis aux services du Préfet pour examen courant de l'automne 2017, ce qui porte une approbation définitive de notre Plan Local d'Urbanisme à fin 2017.

PROJET DE PRÉSERVATION DU PLATEAU DES BORNES

10 communes réunies autour d'un projet de territoire

Le plateau des Bornes est parsemé de zones humides, qui constituent une des richesses paysagères et culturelles du territoire. En effet, il compte plus de marais que la moyenne départementale (2,5 % contre 1,7 %).

Conscient de l'intérêt de préserver ce patrimoine naturel, le conseil municipal s'est joint à 9 autres communes du Plateau (Arbusigny, Eteaux, Evires, Groisy, La Muraz, Menthonnex-en-Bornes, Pers-Jussy, Villy-le-Bouveret, Vovray-en-Bornes) pour engager une démarche de préservation des zones humides.

C'est après une réflexion globale qu'en 2013, une charte de protection et de mise en valeur a été signée. Dans le cadre de sa politique, le Conseil Départemental a proposé un contrat de territoires Espaces naturels Sensibles qui a été cosigné par tous les acteurs.

Cette charte les engage dans une démarche de préservation des entités et activités qui constituent la valeur de leur territoire, autour de trois axes :

- 1 La préservation des espaces naturels remarquables
- 2 Le maintien des paysages et de la nature
- 3 La valorisation du patrimoine naturel et culturel

Un comité de pilotage multipartenarial

Avec le soutien politique et financier du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de l'AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse), un comité de pilotage s'est mis en place, animé par Asters (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie) et porté administrativement par le syndicat mixte du Salève. Il intègre les 10 communes partenaires, et aussi les représentants des institutions (Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture, Communautés de Communes) et d'associations (Fédérations de Chasse, de Pêche, Ligue de protection des oiseaux, ...), partenaires incontournables et privilégiés du projet.

Les actions 2017-2019

Le contrat de territoire cosigné par les 10 communes entre dans sa 2e phase de travaux entre 2017 et 2019.

Trois domaines d'actions individuelles (propres à la commune) et transversales (communes à tout le territoire) :



- **Mettre en œuvre une gestion adaptée pour préserver la qualité écologique des marais**

A La Chapelle-Rambaud, cela concerne 3 secteurs principaux : chez Le Bois, le Biollay Ouest et les Chevalliers (zone humide limitrophe avec Arbusigny). Plusieurs actions y seront menées telles que des fauches tardives et du débroussaillage.

Intervention du lycée agricole de Contamines Sur Arve sur le marais du Bois.

- **Lutter contre les invasives**

Un diagnostic sur les plantes invasives de la commune sera effectué et des actions de lutte seront proposées ainsi qu'une formation aux élus, aux agents communaux et au grand public.

• Travail avec le monde agricole pour la préservation des Zones Humides (ZH)

Parmi les actions transversales prévues sur le Plateau, citons :

- la mise en place d'une brigade de sensibilisation pour la fréquentation des véhicules sur le Plateau : une brigade de bénévoles composée de quadders, promeneurs, élus et cavaliers volontaires, sera formée sur les aspects réglementaires et de respect des milieux (ONCFS). Elle aura ensuite pour mission d'effectuer des tournées de surveillance/sensibilisation sur quelques périodes clés dans l'année et à des endroits stratégiques. Une plaquette de sensibilisation du grand public sera aussi réalisée.
- L'aménagement d'une boucle découverte à Menthonnex-en-Bornes, secteur représentatif du plateau (paysage, marais, agriculture...).
- La conception d'un logo/support visuel du Plateau des Bornes

Sans oublier des événements annuels comme la visite organisée de différents Marais du plateau, des conférences et expositions photos et en 2019, l'organisation d'un rallye découverte du Plateau des Bornes. Sur une ½ journée, sur la boucle découverte du Plateau, différents ateliers feront découvrir le plateau des Bornes au grand public.

Le coût total de ces 3 années de projet est estimé à **472 000 €**. Ce coût est pris en charge à 66 % par les subventions du Conseil Départemental et de l'AERMC. Le reste est ensuite réparti entre les communes en proportion de leur nombre d'habitants. **La Chapelle-Rambaud prendra donc à sa charge un coût résiduel de 6 500 € soit 2 150 €/an environ.**

Les zones humides : un atout pour la ressource en eau et la biodiversité

Les zones humides et leurs sols gorgés d'eau pendant la majeure partie de l'année, jouent un rôle fondamental dans la gestion de la ressource en eau. Elles fonctionnent comme des éponges naturelles, retiennent l'excès d'eau et la restituent lentement. Grâce aux zones humides, les risques d'inondation sont limités, les sources alimentées et les débits des cours d'eau régulés.

Véritables filtres épurateurs, capables de piéger et de dégrader certains polluants présents dans l'eau, elles contribuent à la bonne qualité de la ressource.

Au niveau biodiversité, les zones humides abritent une faune et une flore remarquables dont de nombreuses espèces rares et menacées (Liparis de Loesel (orchidée) et Œillet superbe, Azuré de la sanguisorbe et Azuré des paluds (papillons). Certaines espèces sont présentes du fait de pratiques agricoles pratiquées jusque dans les années 60. A cette époque, les prairies humides étaient fauchées tardivement, et le produit de fauche, « la blache », était récupéré comme litière. Ces usages agricoles permettaient aux espèces de terminer leur cycle de reproduction (faire leurs graines pour les plantes), et aux prairies humides de rester « maigres » (pauvres en nutriments). Aujourd'hui, l'abandon de la fauche des marais laisse place à l'embroussaillage et aux arbustes comme le saule, qui ont tendance à envahir les prairies humides, entraînant la disparition d'espèces remarquables.

Deux espèces remarquables présentes sur des marais de La Chapelle-Rambaud :



Ophioglossum v. =
fougère langue de serpent
(protégée en Région
Rhône-Alpes)



Liparis L = liparis de loesel
(petite orchidée
protégée en France)

LA CHÈVRERIE « LES CHAPELLINES »



Lundi 10 avril 2017, les enfants de l'école sont allés visiter la chèvrerie « Les Chapellines » fraîchement arrivée sur la commune.

Damien et Marianne, ont fait découvrir aux enfants leur installation et ont partagé avec eux quelques secrets de fabrication de leur fromage de chèvre.

Installée depuis novembre 2016, la chèvrerie se compose de 6 boucs, 110 chèvres **Alpines Chamoisées** et une quarantaine de cabris. Marianne a répondu aux questions des enfants sur les chèvres à propos de leur origine, mode de vie, reproduction et alimentation. Ainsi ils ont appris qu'une chèvre pèse environ 60 kg, qu'elle donne naissance à un ou deux cabris par an, qu'elle produit 2 l de lait par jour, qu'elle a le même système digestif qu'une vache et qu'il lui faut, par jour, 3 kg de foin de luzerne, 1 kg de maïs, du sel et 10 l d'eau.

Elle a ensuite conduit les enfants à la salle de traite, et chacun à leur tour, ils ont pu traire à la main, la patiente biquette.



Damien a pris le relais et a présenté la salle de production aux écoliers qui ont écouté, avec une grande attention comment faire du fromage: du lait, de la présure et du ferment et quelques semaines pour que le fromage se fasse dans la cave

Ils ont même pu fabriquer leur propre fromage et repartir avec!!!!!!





La visite s'est terminée par une dégustation de tous les fromages mis en vente à la fromagerie. Ecoliers, maîtresse et accompagnants se sont régalés.

Les fromages sont aussi mis en vente sur les marchés dont Isabelle, la sœur de Damien, s'occupe : le marché de Reignier (le samedi matin), le marché de Novel (le jeudi matin) et le vendredi soir devant le restaurant « La Forge » à Reignier.



Un grand merci à Damien et Marianne pour cette très sympathique visite.

Horaires d'ouverture du magasin : 10h-12h et 17h-19h tous les jours sauf le dimanche.

L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF, C'EST-À-DIRE ?

Lorsque l'on parle d'assainissement, on parle de collectif et de non collectif. La différence est assez simple : l'assainissement collectif est un réseau souterrain, construit pour acheminer vos eaux usées jusqu'à la station d'épuration (d'Arenthon ou les jardins filtrants pour certaines habitations à La Chapelle-Rambaud) pour les traiter.

Pour les maisons qui ne sont pas sur le « chemin » du réseau d'assainissement collectif, des installations individuelles sont alors nécessaires pour traiter les eaux usées, il s'agit de l'assainissement non-collectif.

Pourquoi entretenir votre installation ?

La surveillance et la maintenance de votre installation sont obligatoires principalement pour assurer son bon fonctionnement et éviter tout rejet de polluants dans votre environnement proche.

Si vous prévoyez d'acheter ou vendre votre maison, sachez également que depuis le 1er janvier 2011, tout vendeur de logement doit justifier de l'état de fonctionnement de l'installation d'assainissement. Un diagnostic de moins de 3 ans doit être annexé à la promesse de vente. Si des travaux sont à prévoir, l'acquéreur a une année au maximum pour les faire réaliser.

Le Pays Rochois à vos côtés

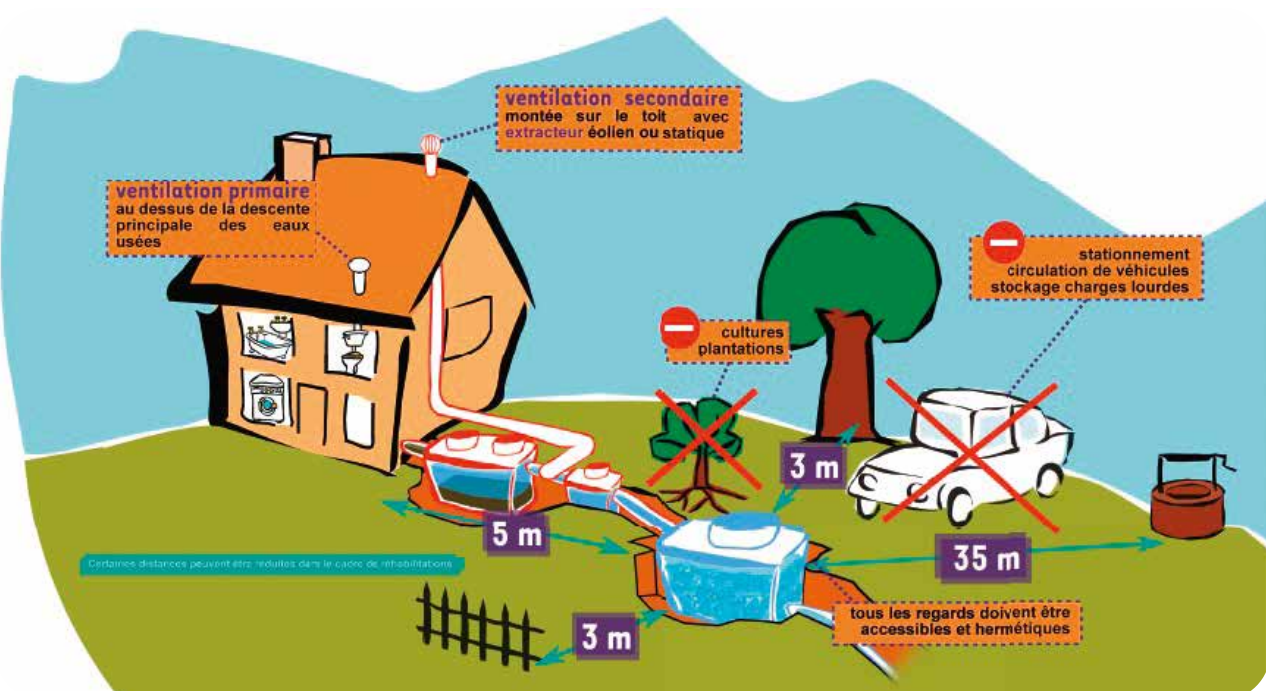
Le Pays Rochois vous accompagne pour la réalisation du diagnostic et assure le contrôle régulier de votre installation d'assainissement non-collectif.

Vous pouvez également bénéficier d'aides en fonction de votre projet, pour tout savoir, contactez la CCPR au 04 50 03 39 92 ou par mail à accueil@ccpaysrochois.fr.

En quelques chiffres

111 installations d'assainissement non-collectif sur la commune de La Chapelle-Rambaud

46 % sont non-conformes elles présentent un danger direct soit pour les occupants de l'habitation ou un risque avéré de pollution de son environnement



FOYER DE SKI DE FOND: NEIGE 0-APÉRO I

Encore une saison sans neige pour le ski de fond à La Chapelle-Rambaud!

Toute l'équipe du foyer avait préparé la saison comme à l'accoutumée, avec quelques nouveautés: nouveau tracé, nouvelles banderoles, nouveaux piquets,...

Malheureusement, le manque de neige n'a pas permis d'ouvrir plus de 3 jours, encore cette saison.

Cependant, la prévente en ligne proposée pour la 2ème année consécutive par Haute-Savoie Nordic a permis au foyer de faire quelques recettes. Ces dernières permettent de maintenir le site en bon fonctionnement, d'entretenir le matériel, de renouveler l'équipement proposé à la location, et d'améliorer la sécurité et la signalétique des pistes.

Ce système de vente en ligne permet d'acheter le forfait saison à un tarif prévente depuis son ordinateur en choisissant son site nordique. Près de soixante personnes ont acheté le forfait en ligne cette saison avec La Chapelle-Rambaud comme site nordique référent - souvent des voisins des communes environnantes, heureux de pouvoir venir skier à quelques minutes de chez eux.

Faute d'avoir pu leur dire merci directement sur nos pistes cet hiver, il fallait bien un apéritif, accompagné d'une raclette, pour remercier ces amis du foyer de leur soutien. Il a eu lieu le 19 février, par une belle journée... printanière! Un bel évènement que nous envisageons de renouveler!

Enfin, un petit mot pour rappeler que les bénévoles sont les bienvenus en octobre pour une nouvelle saison: skieurs ou non, jeunes ou un peu moins jeunes, très disponibles ou un peu moins... tout le monde y a sa place pour travailler, amener des idées, et passer du bon temps dans une ambiance très conviviale!



Une partie de l'équipe présente le 19 février pour accueillir les « amis du foyer »

Les filles en rouge, les gars en bleu, et les invités



EN IMAGES!

10 DÉCEMBRE 2016
FÊTE DE NOËL



La classe de La Chapelle-Rambaud :
Les clowns ont faim... Petits pois, poireaux, salades,
chocolat, café, pâtes et frites défilent et parlent !



Sans oublier, la vi-
site du Père Noël
tant attendue par
les plus petits... et
les ados aussi !



Les adolescents
ont fait leur cirque
eux aussi avec une
pièce très adaptée
à chacun !



18, 19, 20 FÉVRIER 2017 EXPOSITION DE PHOTOS EN RELIEF (3D)



Un beau succès pour cette exposition qui invitait les visiteurs à une balade à travers les neuf communes du Pays Rochois.

Les photos en 3D c'est quoi?

C'est un procédé permettant de reconstituer une seule image à partir de la perception de deux images (une pour chaque œil), créant la perception du relief et l'impression de profondeur.

Une exposition qui a pu être réalisée grâce au concours de l'association photographique « Clin d'oeil » à la Roche sur Foron et les bénévoles de la bibliothèque.



AGENDA

- 28 mai** Fête des Mères à 11 h 30
La Mairie vous invite à un apéritif à la salle des fêtes.
Vente de gâteaux par l'AEL.
- 4 juin** Fête du Club équestre Le Domino
- 16 juin** Soirée en musique organisée par l'AEL à 19 h 30
- 11 juin** Concours de dressage au centre équestre Le Domino
- 18 juin** Concours équestre complet au Domino
- 16 au 17 juin** 27e Rallye des Bornes
- 1^{er} juillet** Cycloportive Salève Bornes Glières 8e édition.
www.paysdefilliere.com
- 14 juillet** Feux d'artifice et soirée grillades/frites organisés par les Sgnules et la Mairie.
- 14 au 15 août** Fête du village organisée par les Sgnules.

ETAT CIVIL

Naissances

- 10 Avril 2017** Maïlys DHEROUVILLE
19 Avril 2017 Lou & Norah MEYNET

LES NUMÉROS D'URGENCE

112 URGENCE numéro unique
SAMU 15
GENDARMERIE 17
POMPIERS 18

DÉFIBRILATEUR

Dans le bâtiment de l'école
(porte d'accès aux appartements)

SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET BELLECOMBE

Astreinte Eau Potable
06 83 74 42 06

LES EXTINCTEURS

À la disposition de tous chez l'habitant

CHEF LIEU

Hôtel Beau Séjour
École
Salle communale
Foyer de ski de fond
Église
Mairie
Presbytère
Suatton Hélène
Chardonnens Jacques
Chatelain Gérard
Terrier Bernard

LE BOIS

Scierie
Lamouille Pierre
Lamouille Charles
Mugnier Henri
Naville Jean-Marc
Dupanloup Jeannine

PELY

Carrier Christian
Sage Mickael
Centre Équestre

LA CROIX

Chevallier Paul
Suatton Noël

LA MARMOTTE

Sage Marguerite
Dupanloup Rachel

CHEZ SUATTON

Suatton André

LES SAGES

Dumont-Dayot Yves

SERY

Marmoux Pierre
Marmoux Hervé
Bovagne Violette
Jacquemoud Serge